



Conseil économique et social

Distr. générale
2 décembre 2010
Français
Original : arabe

Commission du développement social

Quarante-neuvième session

9-18 février 2011

Point 3 a) de l'ordre du jour provisoire*

Suite donnée au Sommet mondial pour le développement social et à la vingt-quatrième session extraordinaire de l'Assemblée générale : thème prioritaire : élimination de la pauvreté

Déclaration présentée par la Fondation Al-Hakim, organisation non gouvernementale dotée du statut consultatif auprès du Conseil économique et social

Le Secrétaire général a reçu la déclaration ci-après, dont le texte est distribué conformément aux paragraphes 36 et 37 de la résolution 1996/31 du Conseil économique et social.

* E/CN.5/2011/1.



Déclaration

1. La question de la pauvreté et les problèmes qui l'accompagnent tels que la violence, l'ignorance, les maladies, la désintégration de la famille et l'émigration font peser une menace sur le monde et réduisent considérablement la capacité de la communauté internationale d'atteindre, d'ici à 2015, les objectifs du Millénaire pour le développement, qui ont été arrêtés sur le plan international.
2. Alors que l'on s'emploie, depuis 10 ans, à atteindre ces objectifs, bon nombre de personnes et de groupes sociaux dans une multitude de pays continuent de subir le fardeau de pauvreté et de souffrir de la marginalisation et de la privation de leurs droits sous diverses formes telles que la discrimination et l'absence d'accès à l'éducation, au logement, aux soins médicaux et autre.
3. À l'heure actuelle, le problème de la pauvreté vient se greffer à des crises de portée mondiale telles que la crise économique internationale, le changement climatique et les catastrophes naturelles qui en découlent, ce qui fait peser une réelle menace sur les efforts internationaux déployés en vue de l'instauration d'un développement social durable.
4. La crise financière mondiale a créé une série de nouveaux obstacles pour des millions de pauvres dans le monde – qui sont essentiellement soumis à des privations – qui les empêcheront de s'intégrer dans le tissu social et d'avoir accès à des services sociaux tels que l'enseignement de base, les soins médicaux, l'eau potable, l'assainissement et les logements à des prix modiques.
5. Les associations constatent de nos jours une augmentation effarante de la pauvreté et une marginalisation accrue de personnes qui perdent leur emploi ou leurs sources de revenus du fait de la crise actuelle. L'augmentation du chômage et la précarisation de l'emploi risquent de priver des millions d'individus des progrès et des acquis sociaux obtenus à ce jour, ainsi que de les refouler en marge de la société et de les faire basculer en deçà du seuil de pauvreté.
6. Du fait que la pauvreté apparaît comme l'un des problèmes les plus graves auxquels la communauté internationale fait face, toutes les solutions et tous les plans de lutte contre la pauvreté doivent avoir, si l'on souhaite qu'ils aboutissent, une dimension internationale, outre la dimension locale. Il est indispensable que l'ensemble des pouvoirs publics et des organisations de la société civile, ainsi que le secteur privé déploient des efforts concertés pour élaborer des mécanismes économiques permettant de lutter contre la pauvreté, d'une part, et d'empêcher les personnes de basculer dans la pauvreté, d'autre part.
7. Les pouvoirs publics doivent associer la société aux mesures qu'ils prennent pour vaincre la pauvreté. Dans le même temps, la responsabilité directe des États dans l'élaboration de plans de lutte contre la pauvreté ne dégage aucunement la société et les secteurs économiques des obligations qui leur incombent dans les domaines humanitaire et social.
8. À un moment où les pays développés doivent apporter une assistance accrue - compte tenu de la crise actuelle dans de nombreux pays – et où les gouvernements donateurs ont encore plus de raisons de s'acquitter de leurs engagements en matière d'aide aux pays en développement et aux pays les moins avancés, les pays développés doivent s'efforcer d'améliorer le climat des investissements, d'introduire davantage de réformes administratives et de garantir à tous les citoyens

l'accès à des soins de santé, à l'enseignement et à d'autres services de base, ainsi que d'instaurer des systèmes de protection sociale universelle pour tous, sans distinction.

9. À l'occasion de la tenue de la quarante-neuvième session de la Commission du développement social, la Fondation Al-Hakim, considérée comme la fondation la plus importante de la société civile iraquienne, tient à saisir l'occasion qui lui est offerte, avec ce grand rassemblement international, pour réaffirmer une fois de plus l'importance d'élaborer des politiques visant à s'attaquer aux causes profondes de la pauvreté ainsi que de proposer des solutions et des programmes permettant de créer des emplois réels, non pas uniquement des programmes de courte durée et sans perspective. Il faut se pencher sur l'ensemble des accords convenus sur le plan international en tant que mesures essentielles si l'on veut éliminer la pauvreté et les privations, comme suit :

a) Tous les États Membres doivent respecter leurs engagements et garantir l'accès pour tous à un enseignement primaire et secondaire et s'employer à renforcer les institutions locales d'enseignement supérieur et à accroître les possibilités de formation universitaire et technique à un coût raisonnable;

b) Il faut donner aux personnes vivant dans la pauvreté la possibilité d'avoir accès aux moyens de production et à la protection sociale pour qu'elles puissent participer à la société et ne soient plus victimes d'une exploitation;

c) En partenariat avec la société civile et le secteur privé, il faut s'efforcer de mettre en place des politiques permettant aux jeunes de participer activement à la main-d'œuvre par l'intermédiaire de programmes de formation et de bourses de perfectionnement et s'employer également à adapter les programmes pour donner des possibilités d'éducation non traditionnelle à des groupes d'enfants et de jeunes appartenant à des couches sociales défavorisées et marginalisées;

d) Il faut mettre en place des politiques et des structures appropriées pour assurer l'intégration et la participation des personnes handicapées à la vie économique, sociale et politique et satisfaire leurs besoins médicaux et éducatifs particuliers;

e) Il faut promulguer des législations efficaces pour mettre un terme à l'usure, à l'exploitation du travail, à la traite d'êtres humains, à la prostitution et à l'exploitation sexuelle, de façon à pénaliser la demande qui est à l'origine de la traite et de la prostitution, en se fondant sur les principes de justice et les droits de l'homme;

f) Il faut adopter une éthique économique assortie de lois décourageant la spéculation et inciter les pouvoirs publics et les entreprises privées à adopter des stratégies responsables privilégiant le bien commun;

g) Il faut mettre en place des principes de justice sociale fondés sur les enseignements religieux et les valeurs morales, les droits fondamentaux et la dignité de l'homme, afin de renforcer les principes de solidarité qui favorisent l'intégration sociale.

10. La Fondation Al-Hakim saisit également l'occasion de la tenue de la présente session pour demander que l'on se penche sur les principes et législations s'inspirant des grandes religions, qui visent à mettre fin à l'exploitation et à éliminer la pauvreté, et que l'on étudie la possibilité d'en tirer profit grâce à l'élaboration de

stratégies de lutte contre la pauvreté dans le monde, législations qui s'inspirent notamment de l'islam, pour réaliser le développement économique et social et l'intégration sociale grâce à l'imposition d'une taxe aumônière, par laquelle les riches versent un cinquième de leur revenu aux pauvres, législations qui interdisent l'usure aux fins d'empêcher l'exploitation financière, ainsi que bon nombre d'autres législations qui visent à renforcer la solidarité sociale.

11. De nombreux groupes sociaux souffrent de la pauvreté et du chômage en Iraq, en dépit des mesures prises par le Gouvernement, et ce, en raison de la propagation du phénomène de la corruption au sein des structures administratives et de l'absence de mécanismes de surveillance pour veiller au respect de l'application des lois et d'une répartition équitable des postes dans la fonction publique. Le Gouvernement iraquien doit redoubler d'efforts pour encourager l'investissement et renforcer le rôle du secteur privé.

12. Il est indispensable que les organisations non gouvernementales irakiennes jouent un rôle plus dynamique dans l'élimination de la pauvreté si l'on veut qu'elles deviennent un partenaire important, du fait des résultats appréciables qu'elles peuvent obtenir dans ce domaine. Pour sa part, la Fondation Al-Hakim a exécuté, depuis sa création en 2003, bon nombre de programmes qui visent à lutter contre la pauvreté et à aider les couches marginalisées de la population. Elle a notamment appliqué un programme de parrainage des orphelins dont ont bénéficié environ 100 000 enfants de familles pauvres. La Fondation a également mis en œuvre de nombreux programmes qui visent à aider des groupes de jeunes à se marier, grâce à des cérémonies de masse, dont ont bénéficié des centaines de milliers de jeunes, qui ont reçu une aide économique et financière. Cela vient s'ajouter aux établissements scolaires encadrés par la Fondation, qui ont donné des possibilités d'enseignement primaire et secondaire à des centaines de milliers de filles et de garçons.

13. En conclusion, nous demandons une fois de plus à la communauté internationale de redoubler d'efforts pour aider la société irakienne, et de renforcer le rôle des organisations de la société civile pour qu'elles participent à l'action visant à mettre fin à la pauvreté.
